



« Affermissez votre pensée »  
1PIERRE 1:13

volume 14  
numéro 1  
Février 2011

ISSN 1424 - 4489

#### CONSEIL DE RÉFÉRENCE

Jean-Michel Bloch  
David Brown  
Henry Bryant  
James Favre  
Roland Frauli  
Samuel Hoffer  
Gordon Margery  
Udo Middelman  
Daniel Molla  
Florent Varak  
Hans Wyttenbach

#### COMITÉ DE PUBLICATION

Dominique Angers  
Mike Evans  
Pierre Klipfel



Institut Biblique de Genève

# De la foi d'un esclave à la foi d'un fils

(2<sup>e</sup> partie)

Pierre KLIPFEL

## S O M M A I R E

Dans la première partie de cet article, la chair a été définie comme la condition de l'homme non-croyant. Une première manifestation de la chair a été identifiée en Ga 5.16-26 : le laxisme.

Dans cette seconde partie, une deuxième manifestation de la chair sera mise en lumière, cette fois à partir de Ga 3.1-3. Puis, l'antidote de la chair sera présenté. En conclusion, l'auteur proposera des pistes pratiques pour « marcher par l'Esprit ».

Rappel des intitulés de la première partie de l'article :

**I. La chair : une nature, un résidu ou une condition ?**

**II. Une première manifestation de la chair, selon Galates 5.16-26**

### III. Une seconde manifestation de la chair, selon Galates 3.1-3

Examinons de près Ga 3.1-5 :

**1** O Galates insensés ! qui vous a fascinés, vous, aux yeux de qui a été dépeint Jésus-Christ crucifié ?

**2** Voici seulement ce que je veux apprendre de vous : Est-ce en pratiquant la loi que vous avez reçu l'Esprit, ou en écoutant avec foi ? **3** Êtes-vous tellement insensés ? Après avoir commencé par l'Esprit, *allez-vous maintenant finir par la chair* ? **4** Avez-vous fait tant d'expériences en vain ?

Si du moins c'est en vain ! — Celui qui vous accorde l'Esprit, **5** et qui opère des miracles parmi vous, le fait-il donc parce que vous pratiquez la loi, ou parce que vous écoutez avec foi ?

Paul rappelle aux Galates qu'ils ont reçu le Saint-Esprit comme un don, sans accomplir aucune œuvre de la loi, mais en croyant au message qu'il leur a apporté. Paul demande alors aux Galates si, après cela, ils veulent finir par la chair, *c'est-à-dire revenir aux œuvres de la loi qui caractérisaient leur vie avant leur conversion*. La question de « pratiquer la loi », au verset 2, est liée aux prescriptions rituelles de la loi mosaïque (2.16). Les Galates retomberaient de l'Esprit dans la chair s'ils se faisaient circoncire et se remettaient sous la loi. Ainsi, pour Paul, *vivre dans la chair équivaut à se remettre sous l'ancien régime de la loi* (cp. Rm 7.5-6).

En définitive, « être sous la loi » est une manifestation de la chair. Par conséquent, le « sous la loi » et les « désirs de la chair » sont deux aspects, ou deux manifestations d'une même réalité : la chair.

## IV. La signification de l'expression : « être sous la loi » (Galates 5.18)

L'expression « être sous la loi », en Ga 5.18 comme partout ailleurs dans la lettre aux Galates (3.23 ; 4.4 ; 5.21), renvoie certainement au style de vie légaliste soutenu par les judaïsants, auxquels Paul s'oppose, en Ga 2.15 à 5.12. Le régime de la loi est ce qui caractérise le légalisme. Le légalisme implique que nous basons notre relation avec Dieu sur nos performances personnelles, nos mérites, nos propres ressources (Ga 3.3). Selon Mahaney, le légalisme consiste à chercher à être pardonné et accepté par Dieu en lui obéissant<sup>1</sup>. Comme le souligne Romerowski, le régime de la loi se caractérise par deux particularités : « L'obligation d'obéir à la loi, faute de quoi nous sommes condamnés à mort, et le fait que sous la loi nous sommes livrés à nos propres ressources et capacités pour produire cette obéissance »<sup>2</sup>.

Le légalisme proclame que l'Évangile est insuffisant pour nous permettre de nous tenir chaque jour dans la présence de Dieu. On peut dire que dans le légalisme, on ajoute quelque chose à la grâce de Dieu : nos efforts personnels, nos mérites, et ce, toujours dans le but de plaire à Dieu. Thomas Schreiner, auteur d'un ouvrage consacré à la théologie paulinienne, déclare que « le légalisme tire son origine de l'adoration de soi. Si les gens sont justifiés par leur obéissance à la loi, ils méritent la louange, l'honneur et la gloire. Autrement dit, dans le légalisme, la gloire revient aux hommes plutôt qu'à Dieu »<sup>3</sup>. Jacques Buchhold relève que les paroles étonnantes de Paul assimilent à de l'idôlatry le respect des rites de la loi pour être justifié<sup>4</sup>.

Ainsi, Paul appelle les Galates à ne pas se remettre sous le joug du régime de la loi en ce qui concerne leur salut. Cela dit, ils ne sont pas non plus des sans-loi pour Dieu. La loi divine telle qu'elle est interprétée et incarnée par le Christ lui-même reste une norme

exprimant la volonté du Christ pour les chrétiens. Cependant, celui qui vit sous le régime de la loi va plus loin : il cherche la faveur de Dieu sur la base de son obéissance à la loi. Or, il est impossible d'obtenir l'approbation divine de cette manière. Jésus seul, par son œuvre à la croix, a apaisé la colère de Dieu ; lui seul nous a réconciliés avec Dieu ; lui seul nous a rachetés de notre faillite spirituelle.

Aucun d'entre nous ne peut gagner l'approbation et l'amour de Dieu par ses bonnes œuvres, c'est-à-dire en évangélisant, en consacrant du temps à la prière et à la méditation de la Parole, en obéissant aux commandements, en étant actif au sein de l'Église, en apportant de l'aide aux pauvres, etc. Aucune de ces activités, aussi spirituelles soient-elles, n'ajoute quoi que ce soit à notre salut.

Jésus a *déjà* apaisé la colère de Dieu, il est *déjà* mort pour nos péchés, il nous a *déjà* réconciliés avec Dieu. Notre obéissance devrait être motivée à la fois par l'amour pour Dieu et par la reconnaissance pour sa grâce. Nous devrions prendre conscience que nous ne pourrions jamais être davantage sauvés ou aimés de Dieu.

Bien sûr, il ne s'agit pas de ne plus lire la Bible, de ne plus aller aux réunions de prière, etc. C'est une question de motivation et de compréhension de ce que signifie être sauvé par grâce. Notre motivation pour obéir à la loi morale et pour les disciplines spirituelles devrait être l'amour et la reconnaissance face à la grâce de Dieu à notre égard, manifestée par la croix et la résurrection de Jésus-Christ. Nous devrions compter sur la puissance du Saint-Esprit, qui seul nous permet de ressembler de plus en plus à Jésus-Christ, et non sur nos propres ressources.

Le légaliste laisse l'accomplissement de ses devoirs spirituels envers Dieu devenir sa préoccupation centrale et, lorsqu'il pense être parvenu à accomplir la loi, sa source d'orgueil spirituel.

Lorsqu'il échoue, ses manquements deviennent source de découragement. Avec une telle attitude, on s'éloigne de l'Évangile, on se retrouve dans la chair, et on finit par produire les « œuvres de la chair ».

## V. L'antidote de la chair

Nous venons de montrer que vivre selon la chair peut se manifester aussi bien par le laxisme que par le légalisme. Ainsi, la liberté de l'Esprit est l'antidote aussi bien de l'un que de l'autre.

À la première façon de vivre présentée en Ga 5.16-26, c'est-à-dire au « vivre selon la chair », Paul oppose une deuxième façon de vivre : « vivre selon l'Esprit ». Elle représente la vraie liberté, par opposition à la vie selon la chair et, par conséquent, à l'esclavage du péché.

La principale particularité de l'éthique paulinienne réside dans le rôle qu'elle assigne à l'Esprit. Au verset 16, Paul exhorte les Galates à « marcher par l'Esprit », car ce n'est qu'ainsi que l'on peut vivre en tant que chrétien. Puis, dans la deuxième partie du verset, on trouve une promesse : « et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair ».

Le verset 17 pourrait être exprimé de la manière suivante<sup>5</sup> : vu l'opposition radicale qui existe entre la chair et l'Esprit, la neutralité est impossible. Vous ne pouvez pas vivre tantôt par l'Esprit, tantôt selon la chair, ou un peu par l'Esprit et un peu selon la chair. C'est l'un ou l'autre, et il faut choisir.

<sup>1</sup> C.J. MAHANEY, *Une Vie Centrée sur la Croix*, Longueuil, Ministères Multilingues, 2007, p. 30.

<sup>2</sup> Sylvain ROMEROWSKI, « L'opposition entre la chair et l'Esprit en Galates 5.17 », *Fac Réflexion* 33, 1995, p. 20.

<sup>3</sup> Thomas R. SCHREINER, *The Law and Its Fulfillment : A Pauline Theology of Law*, Grand Rapids, Bakers Books, 1993, p. 15.

<sup>4</sup> Il s'appuie sur Ga 4.8-10 (Jacques BUCHHOLD, « Église, islam et société. Une lecture théologico-politique de l'épître aux Galates », *Théologie Evangélique* 5.3, 2006, p. 22).

<sup>5</sup> Nous empruntons cette paraphrase à ROMEROWSKI, qui en fournit l'explication détaillée (« L'opposition entre la chair et l'Esprit en Galates 5.17 », p. 21).

Le chrétien a reçu une vie nouvelle par l'Esprit (v. 25a). Il doit donc marcher selon l'Esprit, c'est-à-dire se comporter et vivre d'une manière qui s'accorde avec l'œuvre de l'Esprit en lui, et non plus vivre comme avant sa conversion.

L'antidote de la chair, c'est-à-dire de ses deux manifestations (le légalisme et le laxisme), consiste à être du côté de l'Esprit. Seul le message de grâce de l'Évangile peut nous libérer du légalisme et du laxisme, et donc de la chair. Dieu nous a pardonnés complètement. Il a effacé toute trace de péché et il nous a fait bénéficier de la justice de son Fils. La grâce de Dieu consiste en sa faveur imméritée à l'égard du pécheur qui ne mérite que la colère, le jugement et la séparation de Dieu. C'est l'amour de Dieu manifesté envers ceux qui ne sont pas dignes d'être aimés.

Toutefois, notre progrès spirituel dépend de nos choix et de notre conduite. Il implique un travail de notre part. Par la puissance de l'Esprit de Dieu, nous luttons contre le péché. L'œuvre du Saint-Esprit en nous est un processus dans lequel nous sommes impliqués. Le Saint-Esprit agit en nous afin d'éclairer notre compréhension de sa volonté, de stimuler dans notre cœur le désir de la faire. Plus encore, il nous donne la puissance qui nous permet de faire sa volonté. Il ne s'agit donc pas d'une association avec l'Esprit dans le sens où chacun des partenaires a une tâche à remplir qui lui est propre. Non ! Nous agissons dans la mesure où il nous en donne la capacité. Son œuvre entoure tous nos efforts et les rend fructueux (Ph 2.12-13). À la question : Comment concilier pratiquement l'effort et la grâce ? Blocher répond de la manière suivante : « Le principe est clair : l'effort doit procéder à partir de la grâce, en tirant les conséquences de l'œuvre accomplie par J.-C., et "dans l'Esprit" ; l'effort charnel est pire que nul, il est nocif ! »<sup>6</sup>

En Ga 5.1, Paul résume une grande partie de la théologie de la lettre par la phrase : « Le Christ nous a rendus libres pour que nous connaissions la vraie liberté ». Mais cette liberté ne doit pas être détournée par une vie marquée par la licence ; elle doit au contraire être utilisée dans l'amour pour le service les uns pour les autres (5.13). C'est par l'Esprit seul que cela peut s'accomplir (5.16).

## VI. Conclusion

L'Évangile, tel que Paul le proclamait, recèle un autre style de vie, distinct de la voie du légalisme et de celle du libertinage. Contrairement à l'opinion et à la pratique de beaucoup de chrétiens (dont je faisais partie), il ne s'agit pas d'une voie moyenne qui consiste à vivre une vie chrétienne par soi-même. Il s'agit d'une autoroute qui surplombe ces voies. Dans la vie chrétienne, l'antidote à la licence n'est pas un ensemble de lois, comme les judaïsants l'affirmaient, mais l'ouverture à l'Esprit et à la conduite de l'Esprit. Être en Christ, ce n'est ni du légalisme, ni du libertinage, mais c'est faire l'expérience d'une nouvelle vie fondée sur l'Esprit et dirigée par lui.

Jacques Buchhold, en se référant à Ga 3.3 (« Après avoir commencé par l'Esprit de Dieu, est-ce en comptant sur vos propres ressources que vous allez parvenir à la perfection ? »), souligne que le problème galate ne se limite pas à la justification du croyant mais qu'il englobe la vie concrète de celui qui est déclaré juste par Dieu<sup>7</sup>. L'homme ne peut s'appuyer sur ses propres ressources, c'est-à-dire sur la chair, pour lutter contre le péché et grandir sans cesse dans l'amour, la joie, la patience. Seul l'Esprit, donné à celui qui a cru en Christ, peut l'en rendre capable.

Lorsque nous évoquons la chair, nous pensons facilement aux péchés liés à la sexualité. Paul nous rappelle, en Galates 5, que les problèmes relationnels et l'idolâtrie font également partie du catalogue des vices associés à la chair. Toutefois, le principal pro-

blème de ma compréhension de la chair ne se situait pas là. En fait, j'assimilais trop facilement la chair à mon ancienne nature ou à ses résidus. Or, dans ce passage, Paul nous présente la chair comme la condition de l'homme livré à lui-même ; elle peut se manifester aussi bien par le légalisme que par la licence.

Vous l'aurez compris : le légalisme avait terni la joie de mon salut et mon service pour Dieu. Mon problème ne résidait pas dans ce que je faisais pour plaire à Dieu, mais dans les motivations qui m'animaient. J'agissais dans le but de mériter l'approbation de Dieu, de gagner sa faveur, alors que j'aurais dû agir par amour et par reconnaissance pour l'œuvre parfaite de Dieu à la croix du calvaire. C'est parce que je suis sauvé, parce que je suis fils de mon divin Père, que je lui obéis par amour. Je ne lui obéis plus pour mériter quoi que ce soit, mais parce que je l'aime et que mon but est de le glorifier par ma vie.

Mon légalisme était le résultat d'une mauvaise compréhension de l'Évangile. Il m'a fallu comprendre que l'Évangile ne concernait pas seulement la justification initiale, qui a eu lieu au moment de ma conversion, mais aussi la sanctification, qui n'est rien d'autre que le pendant existentiel de la justification. Blocher s'est ainsi exprimé à propos de la sanctification : « On maintient donc à bon droit que la sanctification relève autant du don de la grâce que la justification, on réagit à juste titre contre l'activisme ou le légalisme qui guettent les chrétiens évangéliques en matière de sanctification »<sup>8</sup>. Tant que je n'avais pas saisi que je me débattais avec le légalisme, je me trouvais dans une impasse. En effet, je cohabitais avec un ennemi de l'Évangile, une manifestation de la chair, le légalisme, sans même en être conscient.

<sup>6</sup> Henri BLOCHER, *La doctrine du péché et de la rédemption*, Vaux-sur-Seine, Edifac (collection Didaskalia), 2001, p. 308.

<sup>7</sup> Bible d'étude du Semeur, 2000, p. 1786.

<sup>8</sup> BLOCHER, *La doctrine du péché et de la rédemption*, p. 306.

Ma vie est toujours un combat. Mais aujourd'hui, j'ai clairement identifié mon ennemi, et surtout, je sais comment le combattre : en comptant sur les ressources de l'Esprit. Je peux affirmer que je suis passé *de la foi d'un esclave à la foi d'un fils*.

J'aimerais terminer cette réflexion en énumérant *quatre moyens concrets* de progresser dans la marche selon l'Esprit, qui constitue la seule manière de vaincre la chair.

Premièrement, étudions et méditons constamment le message de l'Évangile, pour sonder les profondeurs de la grâce de Dieu. Nous pourrions, par exemple, faire une étude approfondie des épîtres de Paul adressées aux Galates et aux Romains. La lecture du livre *la Croix de Jésus Christ*, de John Stott, permet de mieux saisir les différents aspects de l'événement de la Croix, qui constitue le sommet de l'histoire du salut. On lira également

avec beaucoup de profit l'article que le professeur Carson a consacré à une définition de l'Évangile, qui a paru dans le *Forum de Genève*<sup>9</sup>.

Deuxièmement, confessons à Dieu notre égarement dans la voie du légalisme et/ou du libertinage, dans tel ou tel domaine de notre vie, et croyons que Jésus-Christ est mort une fois pour toutes afin de résoudre le problème de culpabilité, de honte et de peur qui est dû à notre péché.

Troisièmement, traduisons notre salut par des œuvres bonnes motivées par l'amour de Dieu et par la reconnaissance pour sa grâce. L'Évangile ne reste jamais une simple question de connaissance et de savoir. Mélancton insistait sur le fait que la justification est par la foi seule, mais que la foi authentique n'est jamais seule<sup>10</sup>. Que notre obéissance soit une réponse à son amour et non un moyen de gagner sa faveur !

Finalement, laissons le Saint-Esprit agir dans notre vie. Lui seul nous rend capables de répondre aux exigences de Dieu. John Bunyan disait en substance que, sous le régime de la loi, Dieu nous demandait de marcher, alors que nous avions les pieds et les mains liés. Dans la nouvelle alliance, Dieu nous demande de voler, mais il nous donne des ailes !

Pierre KLIPFEL est directeur de l'Institut Biblique de Genève depuis 2006. Il a effectué ses études théologiques à l'IBG et à la Faculté Jean Calvin d'Aix-en-Provence.

<sup>9</sup> Donald A. CARSON, « Comment définir l'Évangile ? Une étude du texte de 1 Corinthiens 15.1-19 », *Forum de Genève* 11 (n° 2, 3 et 4), 2008.  
<sup>10</sup> Augustus H. STRONG, *Systematic Theology*, Philadelphie, Judson Press, 1977, p. 864.

Le FORUM DE GENÈVE est une publication trimestrielle de l'Institut Biblique de Genève qui veut aborder des questions contemporaines d'un point de vue chrétien. Les articles, qui sont parfois des traductions, sont sélectionnés en raison de la pertinence de la réflexion. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas forcément en tout point celles du conseil de référence ou des éditeurs.



### Institut Biblique de Genève

120, rte de la Capite CH- 1223 Cologny - Tél. 022/752 14 44 - Fax 022/752 54 25  
e. mail : info@ibg.cc - Site web : www.ibg.cc

Comptes : Pour la Suisse : CCP 12-13151-5

Pour la France : Crédit Agricole - Haute Savoie

### ABONNEMENT

(Nous vous recommandons de photocopier ce talon pour conserver l'article intact)

Abonnement annuel : 15.- FS 10 €  
Abonnement de soutien : 30.- FS 20 €

- Je veux m'abonner au FORUM DE GENÈVE
- Veuillez m'envoyer un bulletin de versement pour l'abonnement en Suisse
- Je joins un chèque en euros à l'ordre de l'Institut Biblique de Genève

M. Mme Mlle Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

A envoyer à l'Institut Biblique de Genève